



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024
DECISIONS**

Le Conseil communal décide :

D'accepter le budget pour l'année 2025 tel que présenté, prévoyant un déficit de CHF 472'000.-. (préavis municipal 12/2024)

De refuser la demande de crédit d'investissement pour le raccordement de la signalisation lumineuse sur le réseau électrique (préavis municipal 11/2024)

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 57'000.- destiné au raccordement de la signalisation lumineuse sur le réseau électrique.
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

D'adopter la demande de crédit d'investissement pour l'étude préliminaire de la réfection de la route de Cugy (RC446) (préavis municipal 10/2024)

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- afin de réaliser une étude de faisabilité visant à la réfection de la route de Cugy (RC446) et de ses aménagements
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans dès l'aboutissement de l'étude, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

D'élire pour la période du 9 décembre 2024 au 30 juin 2025 :

- **Suppléant à l'Association du SDIS du Haut Talent :** Monsieur Alain Füllemann

Ainsi délibéré en séance du lundi 9 décembre 2024

Le Président La Secrétaire suppléante



Stéphane Ayer Caroline Burnat